

ont abrogé le droit des banques à charte d'émettre ou de réémettre des billets après le 1<sup>er</sup> janvier 1945, et, à compter de janvier 1950, la responsabilité des banques à charte à l'égard de leurs billets encore en cours est passée à la Banque du Canada en retour du versement à la Banque du Canada d'une somme égale.

### 3.—Billets de la Banque du Canada et autres billets en circulation, 31 décembre 1959-1963

Coupure	1959	1960	1961	1962	1963
	(milliers de dollars)				
<b>Billets de la Banque du Canada</b>					
\$1.....	78,402	81,733	86,114	91,426	94,853
\$2.....	55,076	57,622	60,640	63,837	66,670
\$5.....	144,702	149,545	156,501	162,643	167,743
\$10.....	521,309	519,559	533,041	548,442	558,688
\$20.....	647,276	676,549	719,713	766,974	811,119
\$25.....	46	46	46	46	46
\$50.....	145,461	147,596	152,106	155,938	158,277
\$100.....	395,383	396,328	407,307	413,460	415,563
\$500.....	46	41	38	37	37
\$1,000.....	19,549	19,547	18,198	17,951	18,603
<b>Total.....</b>	<b>2,007,250</b>	<b>2,048,567</b>	<b>2,133,704</b>	<b>2,220,755</b>	<b>2,291,600</b>
Billets des banques à charte <sup>1</sup> .....	8,519	8,423	8,363	8,314	8,291
Billets du Dominion du Canada <sup>1</sup> .....	4,641	4,638	4,637	4,637	4,637
Billets provinciaux <sup>1</sup> .....	28	28	28	28	28
Billets d'anciennes banques <sup>1</sup> .....	88	88	88	88	88
<b>Total, passif-billets de la Banque du Canada.....</b>	<b>2,020,525</b>	<b>2,061,743</b>	<b>2,146,820</b>	<b>2,233,822</b>	<b>2,304,644</b>
Détenus par					
Les banques à charte.....	315,703	329,841	346,630	416,845	418,405
D'autres.....	1,704,822	1,731,902	1,800,190	1,816,977	1,886,239

<sup>1</sup> Émissions en cours de retrait et dont le passif a été pris en charge par la Banque du Canada.

### 4.—Billets entre les mains du public, au 31 décembre 1954-1963

Au 31 décembre	Billets de la Banque du Canada <sup>1</sup>	Par habitant	Au 31 décembre	Billets de la Banque du Canada <sup>1</sup>	Par habitant
	\$	\$		\$	\$
1954.....	1,361,874,433	89.09	1959.....	1,704,822,198	97.51
1955.....	1,449,045,166	92.31	1960.....	1,731,902,386	96.92
1956.....	1,497,765,781	93.14	1961.....	1,800,190,122	98.70
1957.....	1,555,115,143	93.63	1962.....	1,816,977,132	97.84 <sup>*</sup>
1958.....	1,659,870,299	97.18	1963.....	1,886,238,792	99.82

<sup>1</sup> Émission totale moins billets détenus par les banques à charte.

**Monnaie\*.**—En vertu de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes (S.R.C. 1952, chap. 315), les pièces d'or peuvent être de vingt, de dix et de cinq dollars (neuf dixièmes de fin ou titre au millième, 900). Les autres pièces de monnaie sont: les pièces d'argent d'un dollar, de 50, 25 et 10 cents (huit dixièmes de fin ou titre au millième, 800), les pièces de nickel pur de cinq cents et les pièces de bronze (cuivre, étain et zinc) d'un cent. L'alliage peut être modifié temporairement en raison d'une pénurie des métaux prescrits. Une offre de paiement en pièces d'or, émises en vertu de l'article 4 de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, a pouvoir libératoire à l'égard de n'importe quelle somme; en pièces d'argent, à concurrence d'au plus dix dollars; en pièces de nickel, d'au plus cinq dollars; et en pièces de bronze, d'au plus 25 cents.

\* Revu par le Directeur de la Monnaie royale canadienne, Ottawa.